



N°8011
Entrée le 22.05.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 22.05.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 mai 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Actuellement, en Belgique, il est prévu d'introduire respectivement d'offrir aux agents de gardiennage des formations pour détecter des situations de harcèlement sexuel dans des établissements de nuit.

Cette volonté intervient suite à de nombreuses violences sexuelles dénoncées par les victimes dans les milieux en question. Ainsi, il reviendra aux agents de sécurité d'endosser un rôle préventif face à ces situations non tolérables.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Madame la Ministre et Monsieur le Ministre ont-ils connaissance de ce genre de violences à caractère sexuel dans les bars et boîtes de nuit au Luxembourg ?
- Quel est le nombre de plaintes en la matière déposées au cours des cinq dernières années ?
- Existe-t-il actuellement au Luxembourg des formations spécifiques de ce genre pour les agents de gardiennage ? Dans l'affirmative, lesquelles ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Dan Biancalana
Député

Mars Di Bartolomeo
Député